

Le Mag'

de votre Com'com

PAGES 4 À 7

Dossier spécial Relance
& Transition écologique

PAGES 9 À 11

ZOOM
Le tri et le recyclage
des plastiques

#6

Janvier 2022

www.cc-serreponconvaldavance.com

Communauté de Communes



Serre-Ponçon
Val d'Avance

Riche de NatureS



PAGE 4 À 7
**DOSSIER SPÉCIAL CRTE
RELANCE ET TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

PAGE 3

▶ **ÉDITO DU PRÉSIDENT**

PAGES 4 À 7

▶ **LE CONTRAT DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

PAGES 8 À 13

▶ **GESTION DES DÉCHETS
ZOOM "LE TRI ET LE
RECYCLAGE DES PLASTIQUES"**

PAGES 14 À 15

▶ **URBANISME LE GUICHET NUMÉRIQUE
DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

PAGES 16 À 17

▶ **FRANCE SERVICES**

PAGES 18 À 21

▶ **EAU & ASSAINISSEMENT**

PAGES 22 À 23

▶ **RISQUES NATURELS**

PAGES 24 À 26

▶ **TOURISME**

PAGES 27

▶ **L'ACTU DES PITCHOUNES**

PAGE 28

▶ **CULTURE : CONCERTS 2022**



· Dépôt légal : 2021-12 ·
· Prochaine parution : DÉCEMBRE 2022 ·
· Directeur de la publication : Joël Bonnaffoux,
Président de la CCSPVA ; Gaëtan Parpillon,
Directeur des Services.
· Rédacteurs : agents de la CCSPVA.
· Conception et réalisation :
Anne Domaine, Chargée de communication.
· Crédits photos : Analogue Production ; ADOBE
STOCK ; agents et élus de la CCSPVA ; OCCE 05
Manu Molle.
· Tirage à 4600 exemplaires · Imprimerie : Éditions
du Fournel (L'Argentière-la-Bessée) sur papier
respectant les normes environnementales.
· Distribution : Muriel TRIGO et Mégane
ARNAUD, agents de la CCSPVA.
· Toute reproduction et réutilisation
interdite ·



Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE
04 92 50 20 50
secretariat@ccspva.com
cc-serreponconvaldavance.com



Page Facebook
Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance



Joël BONNAFFOUX

Président de la Communauté de communes



Actrice incontournable du développement durable, la Communauté de communes plante les graines de demain en construisant, avec vous, son Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Développer durablement et avec résilience nos vallées, apporter des solutions locales justes et renforcer la complémentarité de nos communes : je m'y emploie sans relâche.

Vous trouverez dans ce numéro les grandes orientations portées par l'intercommunalité. Nous nous engageons à répondre à cette triple ambition : déployer avec force la transition écologique, favoriser le développement économique et renforcer notre cohésion territoriale.

Je tiens avec constance ce cap : plus de services, plus de proximité, plus d'engagement écologique. Je suis mobilisé plus que jamais et les actes sont déjà là, bien visibles cette année : la collecte des déchets par nos équipes s'est mise en place avec aisance depuis un an, le compostage partagé s'est ancré dans nos gestes quotidiens, des ateliers d'initiation au numérique sont désormais proposés dans nos locaux France Services. Côté mobilité, deux itinéraires cyclables sont en cours de définition. Des projets de longue haleine mais je peux vous assurer de la ferveur que les élus et techniciens déploient pour y parvenir !

Nous affichons et affirmons désormais notre rôle essentiel en matière de protection environnementale :

gérer la ressource en eau, les risques naturels, l'épuration des eaux usées, la mobilité de tous, la modernisation de l'éclairage public... la transition est en marche et nous portons de beaux espoirs pour nos vallées.

Je remercie chaleureusement tous les élus locaux, les maires, les conseillers municipaux, et les agents mobilisés à nos côtés pour vous apporter des services publics de qualité au quotidien. J'ose exprimer ma fierté face à l'engagement de chacun.

2022 nous offre l'opportunité de regarder vers l'avenir et d'oeuvrer concrètement, au-delà d'une prise de conscience. Je vous souhaite de porter avec nous ces mêmes valeurs, d'y contribuer chacun à votre échelle et de nous soutenir dans cette trajectoire.

Une belle année à tous !



COHÉSION
SOCIALE

LES
ENJEUX
DU CRTE

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

I VIE DE L'INTERCO

RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE > AGIR POUR DEMAIN

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau contrat d'engagement : le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**.

■ Un plan d'actions sur-mesure

C'est une volonté commune qui a prévalu à la signature conjointe de ce contrat : faire de la ruralité des deux vallées un atout et favoriser leur attractivité dans une optique vertueuse, construit sur un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique et économique.

Le CRTE repose sur trois enjeux majeurs : la cohésion sociale, la transition écologique et le développement économique.

La CCSPVA est engagée dans cette démarche de contractualisation pour la période 2020-2026 depuis le printemps 2021.



■ Le diagnostic du territoire

Première étape, une étude globale du territoire a été réalisée par le bureau d'études Terre d'Avance, sur ces trois volets. Un état des lieux, un constat général des atouts et faiblesses a été dressé. Les potentiels et enjeux du futur ont pu être bien identifiés :

1. COHESION SOCIALE

DIAGNOSTIC

> Le territoire est plutôt équilibré en matière de cohésion sociale et territoriale, structuré autour de la Bâtie-Neuve et polarisé par Gap.

> Peu de fragilités sociales relevées, un taux de pauvreté plus bas que dans le 05.

> Un bon accès aux services sur le territoire ou à proximité.

> Une croissance démographique dynamique, une population jeune concentrant des familles (40,3% de familles avec enfants contre 35,3% au niveau national).

LES ENJEUX

➔ **Sur le logement** : forte part de résidences secondaires et une vacance importante des logements : 8,5% contre 6,2% dans le 05.

➔ **Rénovation énergétique du parc de logement** : une précarité énergétique élevée. En 2020, 15,6 % des ménages sont en situation de précarité énergétique (contre 12% en France).



2. RELANCE ÉCONOMIQUE

DIAGNOSTIC

> Une économie dynamique mais insuffisamment pourvoyeuse d'emplois avec des habitants qui sortent de la CC pour accéder aux emplois des territoires voisins.

> Un tissu économique essentiellement composé de petites entreprises de moins de 50 salariés avec près de 500 établissements, et qui semble résister à la crise sanitaire.

> Une sphère productive plus importante que la moyenne.

> Un territoire fortement agricole.

> Une identité touristique à consolider.

LES ENJEUX

➔ Poursuivre le développement économique en lien avec la croissance démographique locale pour offrir des emplois aux habitants.

➔ Maintenir la sphère productive, en capitalisant sur les spécificités industrielles et agricoles, dans une optique de transition écologique.

➔ Valoriser et structurer l'offre touristique, animer la communauté des professionnels du tourisme, co-construire un destin touristique commun.

3. TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

DIAGNOSTIC

> 86,6% des déplacements en voiture individuelle pour travailler, peu d'accessibilité du territoire en transport en commun : un taux largement supérieur à celui du 05 (70,5%).

> Des milieux naturels encore bien préservés : 62,8% des surfaces.

> Une artificialisation des sols à maîtriser : 49,6 ha artificialisés en 10 ans, un peu plus rapide que sur le département.

> Des risques naturels importants
> Des émissions de gaz à effet de serre concentrées dans les transports et l'industrie : le transport routier (51%), l'industrie (33%).

Le résidentiel ne représente que 9%, l'agriculture 4% et le secteur tertiaire 2% des émissions.

> Une production électrique importante grâce au barrage hydraulique, permettant de couvrir la consommation électrique du

territoire, par d'autres énergies renouvelables.

> Une production de déchets en baisse représentant une baisse de 45kg/hab/an, soit 189 kg/hab/an.

LES ENJEUX

➔ Protéger les milieux naturels et limiter l'artificialisation des sols dans un contexte de croissance démographique.

➔ Construire une mobilité douce moins dépendante de la voiture individuelle et adaptée au territoire.

➔ Décarboner l'industrie, fortement émettrice.

➔ Construire un territoire résilient face aux risques naturels, anticiper le changement climatique et ses effets.

➔ Encourager le développement des nouvelles pratiques agricoles, les circuits courts et l'économie circulaire.



SE RAPPROCHER DE VOUS

DÈS LE 1^{ER} MARS : DEUX NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION !

Le numérique est devenu le fil indispensable entre vous et nos services. Pour mieux vous informer, **deux nouveaux outils de communication** seront disponibles À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022 :

▶ LA NEWSLETTER DE LA COM'COM !

Abonnez-vous sur notre site dès aujourd'hui à la **newsletter de la com'com** puis recevez chaque mois, dans votre boîte email, l'actualité locale. (dès le 01/03/22)

▶ L'APPLICATION PANNEAU POCKET



Simple et gratuite !

L'**appli PANNEAU POCKET** est à télécharger sur votre téléphone pour recevoir directement les actus de la CCSPVA ! (dès le 01/03/22)

ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ



PANNEAU

Informe et Alerté

➔ Découvrez en pages 6 et 7 les projets inscrits au CRTE !



LE VIRAGE ÉCOLOGIQUE, > LA FEUILLE DE ROUTE DU CRTE

■ 23 projets économiques et durables à conduire

Après validation de la préfecture des Hautes-Alpes, 23 projets intercommunaux sont officiellement inscrits au CRTE. Le plan d'actions proposé par les élus de la CCSPVA s'articule autour de trois orientations politiques fortes :

RÉSIDER SUR LE TERRITOIRE

TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE

VIVRE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE



Deux rencontres publiques d'échanges et de débats libres se sont tenues cet automne, à Espinasses et La Bâtie-Neuve (photo) afin de co-écrire le CRTE en concertation avec les habitants.

Ces axes stratégiques sont le fruit de la grande démarche d'écoute et de dialogue à laquelle ont participé les forces vives du territoire : les élus, les acteurs économiques, les associations et les habitants lors de deux réunions publiques conduites en octobre et en novembre à La Bâtie-Neuve et Espinasses. **Objectif** : construire le projet de territoire avec les habitants, en partant de leur parole, de leurs attentes et de leurs priorités pour l'avenir.

Ces échanges fructueux ont permis de relever les besoins les plus forts, de pointer les efforts à poursuivre et les convergences de regards portés sur le développement raisonné à conduire dans nos deux vallées.

La rédaction et la définition du plan d'actions "sur-mesure" se sont appuyées essentiellement sur ces échanges. Les projets conduits en 2022-2023 ici sont présentés :



RÉSIDER SUR LE TERRITOIRE

→ 3 orientations stratégiques :

Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme

- ✓ Conforter les centres-bourgs, proposer des commerces et services renforcés et adapter l'habitat.
- ✓ Limiter l'étalement urbain en accueillant de nouvelles populations.
- ✓ Travailler à la rénovation énergétique des bâtiments.

Petites Villes de Demain

LA BÂTIE-NEUVE / ESPINASSES

Création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire

LA BÂTIE-NEUVE / ESPINASSES

Renforcer les services à la population

- ✓ Développer l'offre à destination des familles, des enfants et des jeunes notamment l'offre de Centre de Loisirs.
- ✓ Disposer de lieux de vie sociale dans les villages.
- ✓ Anticiper le vieillissement de la population et maintenir la population âgée sur le territoire.

Centre aéré d'Espinasses : extension des périodes d'ouverture

Projet d'ouverture de 2 centres supplémentaires l'été dans 2 autres communes

Extension de l'école de Théus

RPI DE THÉUS / ROCHEBRUNE
BRÉZIERS / REMOLLON

Faciliter la mobilité

- ✓ Déployer des solutions collectives innovantes (covoiturage, transport à la demande...).
- ✓ Favoriser une mobilité décarbonée et développer les modes doux en lien avec les polarités voisines et au sein du territoire.

Création d'une véloroute entre Gap et Chorges

VALLÉE DE L'AVANCE

Création d'aires de covoiturage

ROUSSET / REMOLLON / VENTEROL
LA BÂTIE-NEUVE / VALSERRES

Renforcer le Transport à la Demande pour les seniors

VALLÉE DE L'AVANCE

DÉTAILS PAGE 27



TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE

→ 2 orientations stratégiques :

Créer les conditions du développement économique

- ✓ Développer, valoriser et connaître l'offre foncière et les disponibilités pour accueillir des entreprises.
- ✓ Soutenir l'entrepreneuriat local.
- ✓ Soutenir l'agriculture par le maintien du foncier agricole, l'anticipation du changement climatique et l'appui à une transition durable.
- ✓ Soutenir les démarches d'économie circulaire et de production d'énergie renouvelable.

Extension de la Zone d'Activités Économiques de THÉUS

Déploiement du programme *Ma Boutique à l'Essai* DANS LES 16 COMMUNES

Étude d'opportunité pour la création d'une Maison de pays VALLÉE DE L'AVANCE

DETAILS PAGE 12

Déchèteries intercommunales : extension des sites AVANÇON / THÉUS

Création d'une Matériauthèque AVANÇON

Favoriser le développement touristique de façon raisonné

- ✓ Organiser et structurer les professionnels du tourisme.
- ✓ Valoriser l'identité locale, structurer et désaisonnaliser l'offre touristique.
- ✓ Consolider les atouts stratégiques, créer des circuits thématiques, développer de nouveaux services, agir sur les niches.

Création d'une voie verte le long de la Durance DE ROUSSET À VENTEROL

Réaménagement des aires de parapente LA BÂTIE-NEUVE / THÉUS

Continuer le réaménagement de la Base de loisirs Les 3 Lacs PIÉGUT / ROCHEBRUNE

Création d'aires de camping-car LOCALISATIONS À DÉFINIR

→ Le CRTE intègre 10 contrats et programmes dans lesquels s'est engagée la collectivité :

- ▶ Petites Villes de Demain
- ▶ Avenir Montagne
- ▶ Destination infra régionale Serre-Ponçon
- ▶ Espace Valléen
- ▶ Espace France Services
- ▶ Appel à projets STEPRIM
- ▶ Projet LIFE_IP Smart Waste
- ▶ Contrat d'objectifs "Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire"
- ▶ Partenariat avec le SMAVD
- ▶ Partenariat avec le SMADESEP
- ▶ Appel à projet AVELO 2 de l'ADEME



VIVRE EN HARMONIE SUR LE TERRITOIRE

→ 3 orientations stratégiques :

Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité

- ✓ Être pro-actif en matière de maintien de la biodiversité, de protection des espaces naturels et de limitation des consommations.

Modernisation de l'éclairage public, baisse de la consommation et de la pollution lumineuse DANS LES 16 COMMUNES

Sécurisation du captage en eau potable du Dévezet ALIMENTATION DE 8 COMMUNES

Étude hydromorphologique sur la rivière de l'Avance VALLÉE DE L'AVANCE

Devenir résilient face aux risques naturels

- ✓ Mieux connaître les aléas et les risques encourus sur le territoire.
- ✓ Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes par des aménagements et des interventions adaptés.

Etude de dangers des torrents à enjeux DANS LES 16 COMMUNES

Mise en place de trois schémas directeurs intercommunaux pour :

- ▶ la gestion des eaux pluviales
- ▶ l'assainissement
- ▶ l'alimentation en eau potable POUR LES 16 COMMUNES

Poursuivre le développement des énergies renouvelables

- ✓ Identifier les potentiels de développement d'énergies renouvelables (pour les particuliers, les entreprises et les acteurs publics) en respectant les paysages et en favorisant des filières locales (ex : bois énergie).

Création d'une micro centrale hydro-électrique LA BÂTIE-NEUVE



I GESTION DES DÉCHETS

LA RÉGIE DE COLLECTE > PREMIER BILAN POSITIF !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la collecte des déchets est réalisée en interne par nos agents intercommunaux. Une autonomie qui permet de maîtriser au plus près les dépenses réelles.

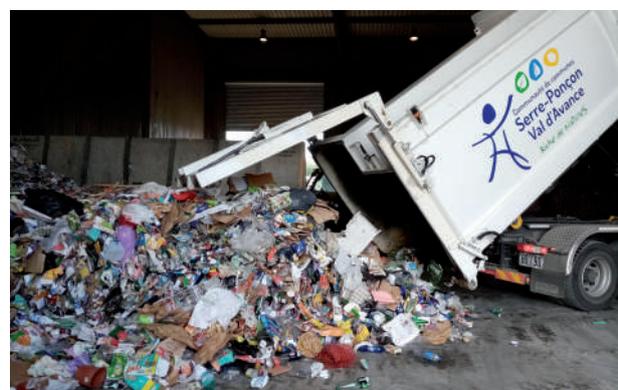
■ Première année sur le terrain

Depuis un an maintenant, VEOLIA n'effectue plus la collecte des déchets pour le compte de notre territoire. La collectivité, **en totale autonomie**, maîtrise désormais chaque aspect technique, financier et organisationnel de ce service public essentiel. En 12 mois, l'organisation s'est affinée, les plannings se sont ajustés, les agents et élus ont trouvé leur marques : grâce à l'acquisition de deux camions-bennes, la collectivité assure toute la logistique du **ramassage et du transport des ordures ménagères, des emballages, des papiers, du verre et des cartons pour ses 16 communes membres** jusqu'au site de traitement du Beynon (Ventavon).

📍 Cet automne **56 anciennes colonnes aériennes ont également été changées** pour des raisons esthétiques mais surtout fonctionnelles. Une ouverture simplifiée, un système d'accroche beaucoup plus pratique, des atouts techniques qui facilitent la tâche des "chauffeurs-collecteurs" pour un investissement à hauteur de **95 000 €**.

■ Une économie de 100 000 €

Objectif premier de la création de la régie interne : **le gain financier s'est très rapidement confirmé**. Après seulement 9 mois d'exploitation, en comparaison à une prestation équivalente effectuée par VEOLIA, les économies de charges et de coûts d'exploitation sont estimées **à plus de 100 000 €**. La marge de manoeuvre nécessaire pour financer nos investissements.



➔ LA COLLECTE EN PRATIQUE

- ✓ 3 chauffeurs en relais
- ✓ 2 camion-bennes dédiés
- ✓ Ordures ménagères :
4 tournées par semaine
(5 tournées l'été)
- ✓ Emballages ménagers :
3 tournées par semaine
- ✓ Verres / Papiers
2 à 3 tournées chaque mois
- ✓ Cartons bruns :
1 tournée par semaine



➔ Si la prestation était réalisée par VEOLIA
= 551 000 € de dépenses estimées

➔ Prestation réalisée en interne par la CCSPVA
= 450 550 € de dépenses réalisées

**= 100 000 €
de gain financier**



■ Tri des emballages : du relâchement !

Cette année, les emballages ménagers collectés sur le territoire ont connu en moyenne **23 % de taux de refus** par le centre de tri, soit un quart des matériaux triés, surfaturés, enfouis et finalement non recyclés. A ce pourcentage, une part est tolérée par VEOLIA car certains plastiques ACCEPTÉS dans les consignes de tri sont REFUSÉS par le process actuel du centre de tri faute de filière existante.

Les autres erreurs classiques sont les **boîtes en bois** (boîte de fromages) mais aussi le dépôt d'objets totalement insolites qui mettent en péril l'ensemble des efforts de tri. Des câbles électriques, des chaussures, des vêtements, des objets en plastiques, de la vaisselle, parfois même des cadavres d'animaux... cela n'est pas tolérable ! Ces erreurs ont représenté **55 tonnes refusées** ces huit derniers mois, soit un surcoût de traitement de **8 700 €**, sans compter les pertes sur la vente des matériaux et les soutiens de CITEO...

📌 Une bonne nouvelle toutefois : depuis le 19 septembre 2021, nos refus de tri ne sont plus enfouis mais valorisés énergiquement en CSR (Combustible Solide de Récupération) dans une cimenterie située en Espagne.

Nous demandons donc à chacun de rester vigilant, et de maintenir le cap, sans relâchement car au final, tout le monde paie l'addition...

En cas de doute, consultez votre Mémotri 2022 joint à ce numéro, ainsi que le Guide du tri en ligne TRIERCESTDONNER.FR !



🔍 Afin de faire la lumière sur le tri des plastiques, agité récemment par plusieurs reportages diffusés à la télévision, nous vous proposons **deux pages spéciales 10-11 "Où en sommes-nous du recyclage des plastiques ?"**.



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT
Francis Cester,
en charge des déchets

Vers une gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon ?

"Face à l'augmentation des coûts de traitement des déchets appliqués par VEOLIA, le passage à une gestion publique du centre d'enfouissement du Beynon est au coeur de toutes les interrogations.

A l'initiative de Joël Bonnaffoux, l'ensemble des EPCI s'est réuni en 2020 pour définir un mode d'action commun et reprendre la main sur l'un des sujets les plus brûlants. Nous avançons : fin novembre 2021, la CCSPVA et les 11 autres communautés de communes des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, ont collectivement acté le lancement d'une grande étude de faisabilité.

Conduite durant 5 mois dès mars 2022, cette étude d'aide à la décision devra apporter un éclairage technique, économique (tonnages prévisionnel, coûts d'investissement et de fonctionnement...) et sur la portabilité juridique du projet."

🗣️ en savoir +

Consulter en ligne le Rapport d'Activité annuel "Gestion des déchets" de la CCSPVA / rubrique La collecte



RAPPORT ANNUEL
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

NONNEN | LA BÂTIE-NEUVE | LA BÂTIE-VIEILLE | BRÉZIERIS | ESPINASSES | MONTPIÉGUT | RAMBAUDI | REMOLLOU | LA ROCHELETTE | ROCHEBRUNE | ROUSSE | SAINT-ETIENNE-LE-LAUS | THEUS | VALSERRES | VENTEROL





POÙ EN SOMMES-NOUS DU RECYCLAGE DES PLASTIQUES ?

L'émission CASH INVESTIGATION, diffusée le 11 novembre sur France 2, consacrée à la gestion des déchets, et notamment au recyclage des emballages sème le doute dans l'efficacité de nos gestes de tri. Premier gestionnaire de terrain, voici en toute transparence notre regard et les faits portés à notre connaissance :

Tous les emballages en plastique se TRIENT

VRAI. Ce message de tri a été choisi par CITÉO (organisme agréementé par l'État, en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers) pour être le plus SIMPLE et FACILE à comprendre de tous. Il ne nous jamais été caché et toujours été clairement expliqué que tous ne seraient pas recyclés, car les technologies n'existent pas encore.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Le message des gestes de tri est mensonger

FAUX. Les plastiques sont de forme et de composition différentes : PET (Polyéthylène Téréphtalate), PEHD (PEHD - Polyéthylène Haute Densité), PE (polyéthylène)... il est bien impossible, et impensable, de demander aux citoyens de faire le distingo. Pour faciliter le geste de tri, c'est donc le message "TOUS LES EMBALLAGES se trient" qui a été déployé par CITÉO à l'échelle nationale, puis relayé par les collectivités locales, en toute connaissance de cause. Cette simplification a permis de tripler les tonnages collectés depuis 2018.

Les emballages plastiques ne sont pas tous recyclés

VRAI. Malheureusement, les techniques de recyclage ne sont pas suffisamment développées pour recycler tous les types de plastiques à ce jour. Mais le jeu (du tri) en vaut quand même largement la chandelle :

■ **65 % SONT AUJOURD'HUI RECYCLABLES** comme les bouteilles, barquettes de fruits et légumes ou les sachets de surgelés. Ils servent à fabriquer de nouveaux emballages ou objets.

■ **15 % ONT DES FILIÈRES DE RECYCLAGE EN DÉVELOPPEMENT** comme les pots de yaourt, les sachets de bonbons, les barquettes de jambon qui font l'objet de nombreux tests et expérimentations.

65 % sont recyclables

Les bouteilles et les flacons en **PET** et **PEHD**



On les trie depuis le début de la collecte sélective.

Ils ont été rejoints il y a quelques années par :

Les emballages souples en **PE**



Les barquettes en **PET** sans opercule



Les pots et barquettes en **PP**



Les tubes et boîtes en **PE**



■ IL RESTE 20 % D'EMBALLAGES PLASTIQUES QUI N'ONT PAS, À CE JOUR, DE SOLUTION DE RECYCLAGE comme le pot de yaourt, le paquet de chips, certains emballages PVC du secteur de la charcuterie ou certains médicaments. On cherche donc à les supprimer ou à les rendre recyclables (nouvelles filières en développement).



» Si ils ne se recyclent pas tous, pourquoi nous les faire trier ?

Le décret 3R prévoit que TOUS les emballages en plastique disposent d'une filière de recyclage au 1^{er} JANVIER 2025.

En parallèle, les entreprises spécialisées dans le recyclage ont besoin de beaucoup de matières premières pour développer les bonnes technologies. Les emballages collectés, non-recyclables aujourd'hui, permettent de réaliser en usines des tests de tri et de recyclage "grandeur nature" pour trouver les solutions de demain.

Et les emballages non recyclés ne sont plus enfouis mais valorisés énergétiquement en CSR (Combustible Solide de Récupération).

→ DU COUP, ON FAIT QUOI ? ON CONTINUE !

"Notre geste de tri n'est pas vain, loin de là : c'est l'affirmation de notre volonté de contribuer au mieux-être de Demain, c'est notre "attitude colibri" ! Un petit geste quotidien vers un grand pas pour l'environnement et nos enfants." Francis Cester, vice-président en charge des déchets.

UNE CERTITUDE, le plastique, c'est pas fantastique. Alors on continue de trier et de réduire nos déchets ! Et ceux produits sont toujours mieux dans la filière de collecte, recyclés ou valorisés, que dans la nature... Chacun à son échelle doit agir :

→ LES FABRICANTS : c'est en amont, lors de leur CONCEPTION, que les marques doivent impérativement faire évoluer la recyclabilité de leurs produits.

→ LE CONSOMMATEUR doit adapter ses achats pour réduire sa production de déchets. Autant éviter le plastique : acheter en vrac, privilégier les emballages cartonnés ou en verre chaque fois que cela est possible. Et trier, encore et toujours : les solutions arrivent !

→ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : en tant que collecteur, nous appliquons les règles édictées par l'État et vous communiquons, en toute transparence, les consignes de tri transmises par CITEO (Mémotri 2022 joint à ce magazine) et appliquées dans 2/3 du territoire français. Nous assisterons aux 9 caractérisations annuelles effectuées au Centre de tri du Beynon afin de suivre avec précision l'évolution des refus de certains types d'emballages.

→ Pour que votre tri soit utile :

🔄 SÉPARÉS, TOUJOURS EN VRAC

Les emballages imbriqués les uns dans les autres ne peuvent pas être identifiés par les lecteurs optiques du centre de tri : ils partent directement en refus de tri.

Séparez toujours vos emballages.

Ex : retirez la barquette plastique des paquets de biscuits cartonnés.

...ET JAMAIS DANS UN SAC !

Fermé ou non, ne jetez jamais vos emballages dans un sac poubelle ! Ces masses compactes sont non identifiables au centre de tri. Les machines assimilent leurs présences à des "erreurs de tri" et ils ne peuvent être valorisés.

🔄 LES SACS EN PAPIERS

Les sacs en papier ou krafts vont dans les emballages !

Déposés dans la benne papier, ils ne sont pas recyclés, et doivent être retirés des papiers manuellement par le centre de tri...



🔄 PAS D'OBJETS !

Ne jetez jamais des objets en plastique ou en bois, comme les boîtes à camembert ou cagettes en bois.

Déposez les en déchèterie dans la zone de bois brut, ou en ressourcerie.

NOUVEAU MÉMOTRI !

» en savoir +

Consulter le nouveau mémotri 2022 joint à ce numéro !





DÉCHÈTERIE D'AVANÇON

> L'EXTENSION DU SITE, UNE NÉCESSITÉ

■ Accueillir de nouvelles filières dès 2022

En 2022, la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC)* s'appliquera à 4 catégories de déchets qui doivent désormais disposer d'une filière de reprise en déchèterie : les produits et matériaux de construction du bâtiment ; les articles de sports et loisirs ; les jouets et les articles de bricolages et de jardin.

Pour pouvoir prendre en charge ces nouvelles filières et s'inscrire dans les objectifs de la loi*, un projet d'extension de la déchèterie d'Avançon est prévu pour la fin 2022. Dans cette perspective, l'acquisition foncière de terrains constructibles, de surfaces comprises entre 3000 m² et 7000 m², a été réalisée cette année.

” *LA LOI AGECE du 10 février 2020 élargie la Responsabilité des Producteurs (REP) et s'inspire du principe "pollueur-payeur", impliquant les fabricants, les distributeurs, et les importateurs. Ils sont désormais responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits mis sur le marché, de leur éco-conception jusqu'au recyclage.

■ Les déchèteries : un regard sur 2021

▶ 24 filières de reprise et plus de 6 700 tonnes collectées chaque année.

▶ 517 tonnes d'encombrants déposés.

Pour la 3^{ème} année, ce tonnage envoyé à l'enfouissement réduit (- 9%) grâce à un tri de qualité et la vigilance des agents de déchèteries.

▶ 102 tonnes de cartons bruns.

▶ 147 tonnes d'appareils ménagers, soit 25 044 appareils.

▶ 5 850 litres d'huiles moteurs collectées auprès des agriculteurs.

▶ 31 tonnes de déchets agricoles collectés en 4 semaines (collecte ADIVALOR).

▶ 1141 tonnes de déchets verts, 201 tonnes de bois brut, et 410 tonnes de bois traités.

▶ 1643 kg de piles et petites batteries récupérées.

➔ LE PROJET D'EXTENSION INTÈGRE

▶ Des quais supplémentaires pour implanter de nouvelles bennes.

▶ Un bâtiment fermé qui abritera la future Matériauthèque dédiée aux matériaux de chantiers. Une zone de gratuité, basé sur le principe de "donnez/prenez" !

▶ Un espace de stockage et maturation du broyat de déchets verts.

▶ Une réorganisation des filières actuelles, des espaces de stationnement et de la circulation.

■ L'automatisation des accès en déchèteries

Un badge d'accès est désormais obligatoire pour les artisans et les entreprises du bâtiment, des travaux publics et environnement. 203 entreprises sont concernées et respectent ce fonctionnement : merci à vous !

Le plafond de dépôts fixé à 30 passages se révèle volontairement haut, et maintenu à ce niveau, pour inciter les entreprises à bien déposer en déchèteries. Les dépôts sauvages sont systématiquement sanctionnés, il est strictement interdit de déposer des déchets de chantier dans les colonnes de tri.

” Pour les usagers du territoire, de Chorges et de Bellaffaire, les vignettes d'accès 2022 seront disponibles en déchèteries et dans nos locaux dès le 10 janvier.



➔ STOP AUX MÉGOTS !

STOP aux mégots qui atterrissent dans la nature, dans la Durance et le lac de Serre-Ponçon, dans les rues, sur les trottoirs : demandez votre cendrier de poche gratuit à l'accueil de nos deux déchèteries !

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

■ Avançon

Lundi, Mardi,
Jeudi, Vendredi,
Samedi
⌚ 9h-12h /
13h30-17h30

■ Théus

Lundi, Mercredi,
Vendredi
⌚ 14h-17h30
Samedi
⌚ 9h-12h / 14h -17h30

Fermées les dimanches et jours fériés.
Dernière entrée autorisée 17h15 max.



| GESTION DES DÉCHETS



Nos 13 aires de compostage partagé

Simple à trouver, elles sont toutes à proximité des points de tri existants !

➔ LA BÂTIE-NEUVE :

- ▶ derrière les terrains de tennis, près du centre de loisirs
- ▶ au quartier Les Platanes
- ▶ au Parquet
- ▶ Route des Borels

➔ LA BÂTIE-VIEILLE :

dans le centre-village

➔ LA ROCHETTE :

quartier bas Pont-Sarrazin

➔ ESPINASSES :

au Boulodrome, près de l'école

➔ RAMBAUD :

dans le centre-village

➔ REMOLLON :

Place de l'Hermitane

➔ PIÉGUT :

parking du village

➔ ROCHEBRUNE :

sortie du village direction Les 3 Lacs

➔ THÉUS :

dans le virage, avant le village

➔ VALSERRES :

à l'entrée du village (Rue des Jardins).

+ D'INFOS :

Contactez Coralie

☎ 06 99 82 26 63

💻 biodechets@ccspva.com

■ Composter près de chez vous !

Le compostage déployé à grande échelle, partout, et pour tous !

En matière de réduction des déchets à la source, la collectivité s'est engagée à devenir un territoire exemplaire.

En 2021, une étape supplémentaire dans l'organisation du tri a été franchie : le déploiement du **compostage individuel**, à domicile et du **compostage partagé**.

Objectif : **détourner 300 tonnes d'ordures ménagères du circuit de collecte**. Pour déployer ce dispositif, la collectivité a été orientée et accompagnée par la SCOP Gens des Hauts (05).

💬 **Pourquoi ?** Les biodéchets représentent 30% du poids de nos ordures ménagères. Pour notre territoire, cela représente **300 tonnes de déchets** putrescibles inutilement conduits en centre d'enfouissement, par conséquent, facturés lors du traitement !

🔍 En actions sur le terrain :



➔ **Implantation de 13 sites de compostage partagé dans 10 communes et formation d'habitants volontaires, devenus des "Guide-composteurs".**



➔ **Deux entreprises équipées et engagées dans cette démarche : la confiserie Chatelain (La Bâtie-Neuve) et le camping Les Écolodges des 3 Lacs (Rochebrune).**



➔ **Vente de 150 composteurs individuels à mini-prix (15 €) et une formation pratique.**



➔ **Sensibilisation des habitants en porte-à-porte durant 2 mois. Ateliers dans les écoles primaires de décembre à mars !**



Programme LIFE IP SMART WASTE, avec le soutien financier de l'Europe, de l'ADEME, et de la Région Sud.





I URBANISME

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022 > LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme... Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de déposer les dossiers d'urbanisme en ligne sur :

www.cc-serreponconvaldavance.com/urbanisme

Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier : les relations avec l'administration sont simplifiées. La dématérialisation offre un gain de temps, un service plus souple, guidé en cas d'erreurs, sécurise les données et permet le zéro papier. De chez vous, vous pouvez suivre l'avancement de l'instruction en temps réel 24h/24 et 7j/7.

Ma démarche en ligne, comment faire ?

- 1 Créer un compte et conserver bien vos codes d'accès.
- 2 Choisir le type de dossier que vous souhaitez déposer selon votre projet.
- 3 Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet.
- 4 Remplir le formulaire CERFA correspondant à votre demande et joindre toutes les pièces nécessaires demandées.

5 Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction sont jointes.

6 Vous recevrez un **Accusé d'Enregistrement Electronique**, preuve de la création de votre dossier.

7 La mairie, où se dérouleront vos travaux, sera alors informée du dépôt et vous délivrera un numéro d'enregistrement à conserver qui vous sera communiqué par mail.



VOS OUTILS EN LIGNE

➔ Règlements PLU

Les règlements d'urbanisme des 10 communes adhérentes au service d'instruction sont consultables sur notre site web :

Avançon ■ Bréziers ■ La Bâtie-Neuve ■ La Bâtie-Vieille ■ La Rochette ■ Montgardin ■ Rambaud ■ St-Étienne-Le-Laus ■ Valserres ■ Venterol

➔ GÉOMAS, la cartographie du 05

Consulter en ligne toutes les données d'urbanisme : le cadastre, les risques, les PLU, les servitudes etc... Une plateforme essentielle si vous envisagez d'acheter un terrain ou de déposer un permis de construire.

www.geomas.fr

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Plus simple, plus rapide, déposez vos demandes en ligne 24h/24h, 7j/7

PERMIS D'AMÉNAGER

PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉCLARATION PRÉALABLE

PERMIS DE DÉMOLIR

CERTIFICAT D'URBANISME

✉ **PAS À L'AISE AVEC LE NUMÉRIQUE ? PAS DE PANIQUE !** Il est toujours possible de déposer votre dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier en format papier.

Toutes ces démarches en ligne, c'est possible avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

www.cc-serreponconvaldavance.com/urbanisme



■ Quel est le rôle du service d'instruction intercommunal ?

Afin de soutenir les communes, la collectivité a créé un service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme en 2018.

La CCSPVA instruit les demandes d'urbanisme, pour le compte des communes adhérentes au service.

Les Maires conservent leur pouvoir de décision finale sur les autorisations d'urbanisme et effectuent la délivrance des actes définitifs auprès des usagers.

🔍 En 2021

10 communes de l'intercommunalité adhèrent au service ainsi que **3 communes membres** de l'Agglomération Gap-Tal-lard-Durance (Neffes, Jarjayes et Lettret).

■ **Plus de 400** actes ont été instruits cette année, dont **160 Déclarations Préalables** et **110 Permis de Construire**.

■ **2 agents intercommunaux** sont chargés de l'instruction technique des dossiers dans le respect des règlements d'urbanisme spécifiques à chaque commune. Le service instructeur met ses compétences au service du public, en fonction des difficultés rencontrées.

Contactez le service :

☎ **par téléphone** pour les dossiers en cours d'instruction :
du lundi au jeudi de 14h à 17h00

☎ **04 92 50 20 50**

✉ **par email**, à tout moment et pour toutes problématiques liées à l'urbanisme :

Toute l'année, continuité du service assurée.

✉ **urbanisme@ccspva.com**

IMPORTANT : par écrit, précisez bien votre demande avec le maximum d'éléments à votre connaissance : coordonnées, n° de dossier, commune et parcelle concernée par le projet... pour que nous puissions vous répondre avec exactitude !



I SERVICES & NUMÉRIQUE

L'ESPACE FRANCE SERVICES LA BÂTIE-NEUVE

Service public "nouvelle génération", ce guichet polyvalent, est destiné à faciliter les échanges des usagers avec les administrations publiques et apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. ZOOM sur les services et permanences de l'espace France Services La Bâtie-Neuve :

■ Vous accompagner dans vos démarches administratives

Santé, famille, retraite, logement, impôts... Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives et numériques quotidiennes auprès des principaux organismes nationaux : la CAF, la CPAM, Pôle Emploi, la MSA, l'ANTS, la CARSAT... Attention, aucune démarche n'est effectuée à distance et sans votre présence.

POUR QUELS TYPES DE DÉMARCHES ?

L'aide à la déclaration de revenus ; le renouvellement en ligne de vos pièces d'identités sur l'ANTS ; la constitution de dossiers administratifs ; la navigation sur les sites des opérateurs ; les demandes ou simulation d'allocations ; les dossiers de demandes de retraites... et bien d'autres.

Depuis le début de l'année 2021, l'espace France Services a pu accueillir plus de 1 700 usagers, une augmentation nette de 20% par rapport à 2020. Les accompagnements les plus récurrents sont les démarches parfois délicates liées à l'ANTS (certificats d'immatriculation, permis de conduire...), et de la CARSAT (l'assurance retraite).

NOUS CONTACTER :

France Services La Bâtie-Neuve

33, rue de la Lauzière 05230 La Bâtie-Neuve

► **Lundi - Mercredi : 8h15-12h30 / 13h30-17h00**

► **Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h15-12h30**

Avec ou sans rendez-vous individuel, selon vos besoins. Sur rendez-vous à Espinasses.

☎ 04 92 50 94 62

✉ msap@ccspva.com

■ Les permanences proposées

Pour compléter ces services, huit permanences régulières sont proposées au sein de nos locaux par des partenaires locaux tels que la **Mission Locale 05** (pour les jeunes de - de 25 ans), le **Conciliateur de Justice** ou une **assistante sociale** présente chaque semaine. Chaque habitant du territoire peut ainsi trouver ses réponses et ses solutions.

➔ Calendrier et coordonnées ci-dessous :

MISSION LOCALE 05	☎ CHAQUE MARDI 8h30 - 12h / 13h30 - 17h	★ sur rendez-vous ☎ 04 92 53 00 00
ASSISTANTE SOCIALE Maison des Solidarités	☎ CHAQUE MERCREDI 9h - 12h	★ sur rendez-vous ☎ 04 86 15 30 30
CONCILIATEUR DE JUSTICE Tribunal de Gap	☎ CHAQUE MARDI & MERCREDI APRÈS-MIDI	★ sur rendez-vous ☎ 06 66 66 82 61 ou 07 63 56 68 36
INITIATIVE ALPES PROVENCE	☎ DERNIER JEUDI DU MOIS 09h - 12h	avec ou sans rendez-vous ☎ 07 60 94 54 09
MA BOUTIQUE À L'ESSAI Initiative Alpes Provence	☎ CHAQUE LUNDI 9h - 12h30 / 13h30 - 17h	★ sur rendez-vous ☎ 06 60 11 98 10
ADIL 05 Agence Nationale pour l'Information sur le Logement	☎ UN JEUDI PAR MOIS 8h30 - 12h	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 21 05 98
ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Économique	☎ UNE JOURNÉE PAR MOIS 9h - 17h	avec ou sans rendez-vous ☎ 07 75 10 54 49
HAUTES-ALPES EMPLOI RELAIS	☎ A LA DEMANDE	★ sur rendez-vous ☎ 06 50 44 29 83

🔍 **A VENIR EN 2022 :** permanences de l'UDAF 05, du CIDFF et d'ISATIS dédiées aux difficultés familiales, aux violences conjugales, ainsi que l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques. Le calendrier est en cours de définition à l'heure où nous bouclons ce numéro. **N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir + !**



■ NOUVEAU !

Des ateliers d'initiation au numérique

13 millions de Français subissent le numérique. Face à ce constat, la CCSPVA se mobilise pour accompagner les habitants vers ces nouvelles pratiques.

En cette fin d'année : l'espace France Services, et la CCSPVA sont heureux de vous proposer des ateliers d'initiation au numérique gratuits chaque semaine.

Ces ateliers animés par Mélanie Lebeau, conseillère numérique recrutée par la collectivité, se déroulent en petits groupes deux fois par semaine (sur inscription uniquement), dans les locaux France Services de La Bâtie-Neuve (bâtiment orange accolé à la CCSPVA). Il est également possible, sur rendez-vous, de bénéficier d'atelier individuel pour répondre au plus près à vos besoins.



Ateliers de Janvier à Mars 2022

”

Gratuit.
Inscriptions au : ☎ 07 61 30 17 95

✉ conseiller.numerique@ccspva.com

🕒 Horaires des ateliers > de 9h / 11h

▶ JANVIER

Initiation et découverte de l'ordinateur

Mercredis 5 et 12

Initiation au smartphone et tablette

Vendredis 7 et 14

Premiers pas sur Internet

Mercredi 19 et Vendredi 21

▶ FÉVRIER

TEXTES & FICHIERS

Traitement de texte

Mercredis 9 et 16

Rédaction de votre texte

Vendredis 11 et 18

Organiser son ordinateur

Mercredi 23 et Vendredi 25

▶ MARS
BOÎTE EMAIL ET INTERNET

Ma boîte email

Mercredis 9 et 16

Éviter les pièges dans les mails

Vendredis 11 et 18

Spécial Quizz en ligne !

Mercredi 23 et Vendredi 25



À VOTRE ÉCOUTE

➔ Permanences mensuelles

❶ UDAF 05 (Union Départementale des Associations Familiales des Hautes-Alpes)
▶ 3^{ème} jeudi du mois (matin)

❷ CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
▶ 1 demi-journée par mois

❸ CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
▶ 2^{ème} lundis du mois

➔ Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Vous êtes locataires, vous habitez un logement indigne, insalubre ou qui vous expose à des risques manifestes pouvant porter atteinte à votre sécurité ou à votre santé ; ou vos dépenses énergétiques représentent plus de 10% de vos revenus ?

Vous pouvez signaler votre situation auprès de France Services, où vous serez accompagnés et orientés.



France services

Liberté
Égalité
Fraternité



EAU ET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF > PRÉPARER LES INVESTISSEMENTS

La collectivité se dote d'un Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal (SDAI) à l'échelle de son périmètre. L'étude, en cours depuis août 2020, s'achèvera au premier trimestre 2022.

■ Vaste diagnostic des réseaux et ouvrages : une année d'étude

Le SDAI est une étude de diagnostic et d'orientation afin de programmer et hiérarchiser les projets et les travaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire intercommunal. Le schéma directeur sera la colonne vertébrale de la gestion future : il définira et réglementera clairement la politique d'assainissement pour chaque commune. Il intégrera, en plus du zonage, un dimensionnement et une planification des travaux.

L'étude est réalisée par le bureau d'études spécialisé CEREG (13) et devra répondre à toutes nos préoccupations et objectifs :

- Garantir à la population, aujourd'hui et demain, des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées.
- Contribuer à l'atteinte du bon état du milieu naturel tel que défini par la DCE (Directive Cadre Européenne), en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles.
- Assurer le meilleur compromis économique.
- S'inscrire en harmonie avec la législation.

Le marché, d'un montant de 392 000 € HT, est financé à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.



Pour rappel, les collectivités qui ne seront pas dotés d'un Schéma Directeur ne pourront plus être soutenues par l'Agence de l'Eau dans le cadre de futurs chantiers.

La CCSPVA gère les équipements d'assainissement collectif de ses 16 communes membres soit :

- ▶ 24 stations d'épuration, dont 15 à filtres roseaux, 6 à filtres coco et 3 décanteurs digesteurs
- ▶ 120 km de canalisations
- ▶ 5 postes de relevage
- ▶ la télésurveillance de l'ensemble des réseaux et ouvrages

■ Les ouvrages passés au crible

Une année consacrée au diagnostic est nécessaire, un travail laborieux et minutieux pour définir notre stratégie d'investissement sur 10 ans :

- ➔ Repérage des canalisations et mise à jour de la cartographie et du géoréférencement de tous les équipements.
- ➔ Inspection des réseaux pour déterminer l'état précis des regards, ouvrages et réseaux par des ITV et tests à la fumée.
- ➔ Déceler les anomalies et tronçons sensibles.
- ➔ Élaborer des fiches techniques de suivi par équipements.
- ➔ Évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales et de ruissellements.
- ➔ Définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement sur 10 ans.



■ Réhabilitations de Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP)

Afin de protéger les milieux aquatiques, la CCSPVA engage chaque année des travaux de modernisation et de réhabilitation des ouvrages et réseaux existants. Deux chantiers d'envergure se sont achevés en 2021 :



📍 AVANÇON

RÉHABILITATION DE LA STEP DES SANTONS

Suite à de fortes intempéries fin 2019, la fosse toutes eaux de la STEP des Santons, mise en service en 2006, s'est complètement effondrée sur elle-même et ne permettait plus d'assurer le traitement des eaux usées du hameau.

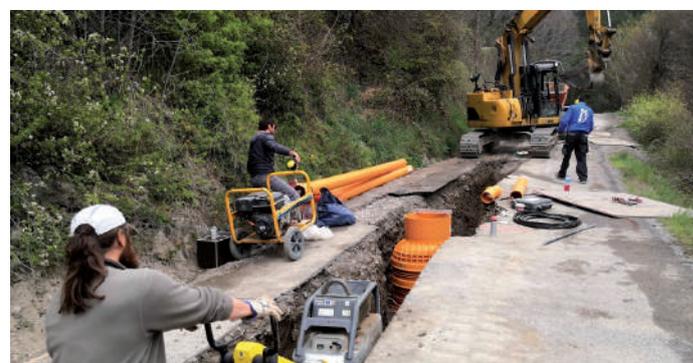
Des travaux de réhabilitation ont dû être engagés en urgence et une station à filtre plantée de roseaux de 75 EH (Équivalent Habitant) a été privilégiée.

La nouvelle STEP a été mise en service le 9 octobre 2021. La gestion quotidienne et l'entretien sont depuis assurés par les agents de la collectivité.

■ **Montant des travaux** : 150 000 € HT (40 % par l'Agence de l'Eau et 16 % par le Conseil Départemental)

■ **Maitre d'oeuvre** : HYDRETUDES (05)

■ **Entreprise** : ISTEPP (13) / POLDER (05)



📍 THÉUS

1,7 KM DE RACCORDEMENT

En raison de sa vétusté, la station de Théus, un décanteur-digesteur de 1996, ne permettait pas d'assurer un traitement satisfaisant au regard de la réglementation des eaux usées. Il était impératif de réhabiliter l'ouvrage. Après une étude technico-économique, le raccordement des effluents de Théus sur la station d'épuration de Remollon-Rochebrune s'est révélée la solution la plus judicieuse.

Face à de multiples contraintes hydro-morphologique (une forte pente, des passages en forte profondeur, une descente le long du cours d'eau avec quelques passages dans le lit du torrent, la nécessité d'une étanchéité parfaite et pérenne...) c'est un réseau de canalisations 100% polypropylène d'1,7 km qui a été enfoui de septembre 2020 à mars 2021 pour relier les eaux usées du village de Théus à la station de traitement de Remollon.

■ **Montant des travaux** : 197 000 € HT (50 % par l'Agence de l'Eau et 20 % par le Conseil Départemental)

■ **Maitre d'oeuvre** : SAUNIER INFRA (05)

■ **Entreprise** : ABRACHY (05)





ESPINASSES

> LES RÉSEAUX HUMIDES INTÉGRALEMENT RÉHABILITÉS

Dans un souci de préservation de la ressource en eau de son territoire, la communauté de communes a engagé depuis 2018 la réhabilitation des réseaux d'assainissement défectueux.

Parallèlement, la commune d'Espinasses souhaite réaménager le cœur historique de son vieux village, ainsi qu'une partie basse de la commune.

L'intégralité des voiries devant être refaites, la collectivité a profité de ce contexte pour engager simultanément le renouvellement des réseaux humides.

■ VIEUX-VILLAGE I

Modernisation des réseaux d'assainissement, des eaux pluviales et d'eau potable

La maîtrise d'ouvrage du chantier a été déléguée à l'intercommunalité. Les travaux de réhabilitation ont été répartis en deux tranches, la première concernait l'aval du vieux village (réalisé en 2020) et la seconde, le vieux village, en cours de réalisation.

Au printemps 2021, la tranche 2 dédiée au cœur historique du vieux village a démarré avec un objectif : renouveler l'intégralité des réseaux humides du secteur (réseaux d'eaux usées, des eaux pluviales, et de l'alimentation en eau potable).

Les travaux sont financés par trois entités :

- la **CCSPVA** pour les travaux sur les réseaux d'assainissement.
- la **commune d'Espinasses** pour les travaux de requalification de l'espace public et les réseaux secs (électricité, télécom et éclairage public) et d'eaux pluviales.
- le **Sivu de Chaussetives** pour les réseaux d'eau potable.

La modernisation des trois réseaux représentent un investissement de 532 000 € subventionné à hauteur de 70 % par l'État, l'Agence de l'eau, et le Conseil départemental des Hautes-Alpes :

- 179 000 € pour les réseaux d'assainissement.
- 179 000 € pour les réseaux d'eaux pluviales.
- 174 000 € pour les réseaux d'eau potable.



■ Eau potable et eaux pluviales : deux schémas directeurs établis à l'échelle intercommunale

Face à l'ampleur des enjeux liés à l'eau, la collectivité élabore pour le compte de ses 16 communes deux Schémas directeurs, deux plans de gestion à l'échelle globale de son périmètre sur deux volets majeurs : **l'alimentation en eau potable** et **la gestion des eaux pluviales**.

Afin de faciliter les démarches techniques et administratives entre tous les partenaires, et mutualiser les coûts d'études, la maîtrise d'ouvrage des deux schémas directeurs a été déléguée à la CCSPVA.

→ La gestion de l'alimentation en eau potable

En partenariat avec le SIVU de Chaussetives (secteur Durance), les communes d'Avançon, Bréziers, La Bâtie-Neuve, Rousset, Rochebrune, Saint-Étienne-le-Laus et Valserrès. Pour les communes de La Bâtie-Vieille, Montgardin, Rambaud et Venterol l'actualisation des schémas d'eau potable sera lancée début 2022.

L'objectif commun est de réaliser un diagnostic des infrastructures d'eau potable au sein de l'intercommunalité, mettre à jour et constituer des plans géoréférencés, de déterminer les tronçons fuyards et de définir la planification des travaux nécessaires à l'avenir. L'étude en cours est réalisée par les bureaux d'études CLAIE (05) et Hydretudes (05) pour un montant de 169 000 € HT subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau et 10% par le Département des hautes Alpes.



→ La gestion des eaux pluviales et de ruissellement

La gestion des eaux pluviales apparaît aujourd'hui comme une nécessité, aussi bien en ville qu'en zone rurale, afin de protéger la ressource en eau. Dans le cadre du CRTE, un schéma directeur des eaux pluviales sera commandité à l'échelle des 16 communes. Il permettra une politique de gestion des eaux pluviales durable et intégrée :

- ▶ une parfaite connaissance des débits des eaux pluviales et de ruissellement.
- ▶ l'identification des zones à enjeux et des aménagements prioritaires pour éviter les désordres causés par les inondations et les débordements sur les personnes et les biens.

■ Le faucardage des STEP à la main



Les agents techniques ont achevé ce mois-ci une vaste opération de faucardage de 13 Stations d'Épuration des eaux usées (STEP) à lits plantés de roseaux dans 10 de nos communes.

Cette opération consiste à couper à la main tous les roseaux fanés pour éviter leur accumulation et réduire ainsi l'épaisseur des boues à la surface des filtres. Un entretien réalisé chaque automne par nos agents techniques à Venterol, Piégut, Bréziers, Remollon, Valserrès, Saint-Étienne-le-Laus, Avançon, La Bâtie-Vieille, Montgardin, et La Bâtie-Neuve. Une station de "taille moyenne" nécessite la présence de 2 agents techniques sur place pendant un peu plus de 2 jours. Écologique, ce travail de longue haleine contribue pleinement à la qualité des eaux traitées et rejetées !



ENTRETIEN & GESTION DES RISQUES NATURELS

La collectivité exerce la compétence GEMAPI avec en gestion **76 ouvrages** de protection et **32 cours d'eau**. Le territoire a été labellisé STePRiM par l'État le 28 octobre 2019. Éclairage sur les études en cours :

■ Les études réalisées en 2021

Chute de bloc, glissement, feu de forêt, crue torrentielle et inondation... La CCSPVA acquiert depuis un an une base de données de l'ensemble des risques inhérents au territoire. Cette étape est essentielle dans le but d'élaborer une stratégie d'action cohérente et dimensionner correctement les travaux et financements nécessaires à la protection des populations. Les études conduites nous permettent de mieux comprendre les risques naturels.

Elles sont constituées de diverses sources d'information : données topographiques et historiques, analyse de photos aériennes et cadastre historique, simulations hydrauliques...

Des bureaux d'études spécialisés sont chargés d'analyser et de compiler toutes ces données :

LA BÂTIE-NEUVE

→ Plan de gestion du torrent de Saint-Pancrace par le Bureau d'étude RTM de l'ONF05

LA BÂTIE-NEUVE / MONTGARDIN

→ Lancement de l'étude de danger du torrent du Dévezet par le Bureau d'étude RTM de l'ONF05

ESPINASSES / REMOLLON / ROUSSET

→ Etudes hydrauliques de 4 rases sans exutoire dans la vallée de la Durance : rase des vignes, rase de Diochre, rase de Gouitrouse et rase des seigneurs par le Bureau d'étude ERTM

ROCHEBRUNE

→ Avant-projet du Ravin des Gorges par le Bureau d'étude RTM de l'ONF05



→ Le programme STePRiM vise surtout à compléter nos connaissances de terrain sur les divers aléas pour mieux réfléchir aux opérations à mener sur le moyen terme. Le territoire est vaste, et les aléas nombreux et variés. Les élus ont exprimé leur vision du territoire en matière de risques naturels (PHOTO). Cette dernière va prochainement être comparée aux données objectives pour nourrir le futur programme opérationnel.

Vous souhaitez partager des informations concernant les risques naturels, contactez notre agent chargée de l'animation du programme sur risques.naturels@ccspva.com !


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

+ d'infos ?

Stratégie Territoriale pour
la Prévention des Risques
en Montagne" (STePRiM)

Candidature STePRiM en ligne sur
www.cc-serreponconvaldavance.com



■ REMOLLON | Le torrent de l'Hermitane, un chantier au long court

Sollicité par les riverains fin 2019, ce n'est que fin 2022 que les travaux sur le torrent de l'Hermitane se sont achevés. Éteint depuis 30 ans, il a repris de l'activité ces derniers temps. Non entretenu depuis de nombreuses années (cf. **La responsabilité des propriétaires** ➔), les ronces, lianes... ont tellement profilé qu'il était impossible d'y pénétrer. La végétation formait un peigne bloquant les matériaux qui s'accumulaient et rehaussaient dangereusement le niveau du lit. Ce chantier s'est décomposé en 3 grandes phases :

1 Élimination de la végétation en 3 étapes :

- Passage d'un broyeur télécommandé
- Défrichage par nos agents techniques
- Passage de l'association Les Environneurs pour achever l'élimination de tout ce qui nuit au bon fonctionnement du torrent.

2 Levés topographiques de tous les profils par un géomètre : depuis cette base topographique, une estimation des volumes de curages, mais aussi les dossiers de demandes réglementaires, les recherches de zones de dépôt des matériaux extraits entrent en jeu.

3 Curage de 300 m³ de matériaux excédentaires et mise en dépôt. Trois buses ont également été débouchées. Le chenal menant à la plaine de la Durance a été remanié et légèrement élargi.

Les prochains orages nous permettront de vérifier le bon fonctionnement de ces travaux. Car en matière de risques naturels, la part d'aléatoire est importante. Bien que des études nous aident à prévoir et dimensionner des ouvrages et travaux, Mère Nature reste toujours quant à elle bien imprévisible...

■ Torrents entretenus en 2021

LA BÂTIE-NEUVE

➔ Le torrent de Saint-Pancrace en amont de la déchèterie d'Avançon



VALSERRES

➔ Entretien dans le torrent du Merdarel aux Tancs et réparation de la route de Laval



➔ LA RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES : le débroussaillage

▶ La prévention des incendies de forêts



🔥 **Flyer joint à ce magazine**

▶ L'entretien des berges des cours d'eau

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains, et a pour contrepartie l'obligation pour eux d'en assurer l'entretien :

Article L1215-14 du Code de l'Environnement : le propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial est "tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques".





AVANCE & DURANCE > METTRE EN LUMIÈRE LES VALLÉES DE SERRE-PONÇON

Dans le cadre de sa stratégie de communication touristique, couverte par le programme LEADER, la collectivité a mis l'accent en 2021 sur l'acquisition de supports photos et vidéos. Amplifier la notoriété de nos deux vallées est nécessaire pour soutenir l'activité économique et agricole locale.

■ DEUX TOURNAGES PHOTOS/VIDÉOS

Deux campagnes photographiques, et trois vidéos promotionnelles ont été tournées de juin à octobre 2021 par le collectif lyonnais de production documentaires ANALOGUE (retenu à l'issue d'un marché public). Le fruit de ce travail de longue haleine est en cours de montage à ce jour. Deux autres campagnes sont à venir en 2022... Nous vous dévoilerons bientôt ces petites pépites !

En attendant, nous tenons à remercier chaleureusement les figurants : les familles, les sportifs, les vacanciers, les agents de la CCSPVA et les professionnels qui ont (parfaitement !) joué le jeu de la figuration.

Un immense merci à tous :

Apiland ■ Authentic Wakepark ■ les Balcons de Théus ■ Cave coopérative de Valsertres ■ Chèvre-rie du Rocher ■ Centre équestre Chez les Petits Lu ■ Club bastidon de la Retraite Sportive ■ Club Différenciel ■ Domaine Allemand ■ Durance Canoë ■ Fédération de Pêche 05 ■ Ferme de Christel ■ Ferme Ollivier ■ Gap Sciences Animations 05 ■ L'Instant Animal ■ Sanctuaire Notre-Dame-du-Laus.



■ LAËTITIA ROUX, SON DÉFI NATURE ET SPORTIF DANS NOS VALLÉES

Début 2021, la CCSPVA s'est engagée aux côtés de Laëticia Roux et soutient le projet porté par l'ancienne championne de ski/alpinisme #Be the Change. Après plusieurs mois de travail en commun, deux épisodes vidéos ont été réalisés sur le territoire. Alliant défis sportifs et modes de déplacements non-polluants, la championne a parcouru des itinéraires inédits dans les Vallées de l'Avance et de la Durance, uniquement en déplacements doux : VTT, vélo de route, parapente, trail, paddle, kayak... Une immersion vidéo, ponctuée par des rencontres et interviews d'experts locaux, dans des « hotspots nature » inspirants. A regarder en ligne d'urgence !

» [BetheChange : épisodes sur notre site !](#)



Les élèves de l'école de Rochebrune, ont eu la chance mi-novembre d'assister en avant-première à la projection du 3^{ème} épisode « IMMERSION » en présence de Laëticia Roux, suivi d'une action de sensibilisation de la "Water family".

■ LA BASE DE LOISIRS LES 3 LACS SE MÉTAMORPHOSE



L'attrait touristique des 3 Lacs est désormais indéniable !

Depuis 2019, avec le soutien du Département des Hautes-Alpes et de l'État, la CCSPVA a engagé plus de 150 000 € de travaux de réaménagement dans l'ensemble du site : création de plages propres et reprofilées ; renouvellement du mobilier urbain, de la signalétique, des points de tri ; réaménagement des parkings, et surtout la mise en place de la baignade surveillée l'été.

Conciliant toujours l'accueil qualitatif des visiteurs et la préservation des espaces naturels, en 2021 les travaux se sont portés sur :

- ▶ **LAC 1** : aménagement d'une aire de pique-nique PMR et d'une place de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite.
- ▶ **LAC 1 et 3** : création de deux terrains de pétanque ; nouvelle signalétique des itinéraires VTT.
- ▶ **LAC 3** : reprise du parking (déplacements des blocs d'enrochement, mise en place de merlon de terre, délimitation en rondin et reprise des zones dégradées).
- ▶ **LAC 3** : reprofilage de la plage et de ses accès avec assise sous rondin, création d'escalier ; revégétalisation de certains espaces.

La métamorphose continue en 2022 avec l'implantation de deux toilettes sèches autonomes et écologiques, du nouveau mobilier urbain et la création d'un sentier pédagogique !

🗨️ LES ÉVÈNEMENTS DE L'ÉTÉ



➔ La CCSPVA partenaire de la 1^{ère} édition du Grand Trail de Serre-Ponçon 2021



➔ Opération départementale COLS RÉSERVÉS aux cyclistes au Col de Moissière mardi 20 juillet 2021



➔ NOUVELLE CARTE TOURISTIQUE !



Tant attendue, notre nouvelle carte touristique **Les Vallées de Serre-Ponçon, l'Avance et la Durance** sera disponible dès le 1^{er} mars !

Gratuite, des exemplaires seront envoyés à chaque hôteur et professionnel du tourisme du territoire.



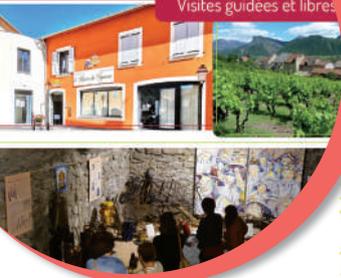
➔ Annoncer vos événements en ligne !

Via un formulaire en ligne déclarer facilement vos événements sur le site de l'Office de tourisme ou de la Communauté de communes dans la rubrique **ÉVÈNEMENTS/AGENDA**. C'est LE RÉFLEXE à avoir pour vous assurer une bonne diffusion locale.

☎ 04 92 54 41 18

📧 tourisme@ccspva.com

🌐 www.serreponconvallees.com



Atlas du Vignoble Haut-Alpin



La Maison du Vigneron cultive sa notoriété !

L'offre touristique et culturelle existante sur le territoire est renforcée depuis deux ans par l'ouverture de la Maison du Vigneron à Remollon. Côté communication : interview, reportage sur France 3, large diffusion aux acteurs touristiques et viticoles haut-alpin, éductour... Malgré un contexte sanitaire défavorable, la CCSPVA n'a cessé d'oeuvrer pour ancrer solidement la notoriété de ce musée unique dans le département.

Grâce au soutien financier d'un programme LEADER, trois supports promotionnels inédits ont été réalisés en concertation avec les socioprofessionnels du monde viticole, et l'imprimerie les Editions du Fournel :

- Guide Pratique du Vignoble, dont une version anglaise.
- L'Atlas cartographique du vignoble haut-alpin.
- Plaquette & flyer "Visite du Musée".

Côté digital, quatre vidéos promotionnelles ont été tournées et montées par Idioma Productions, à découvrir sur notre site internet, sur Youtube et la page Facebook de la Maison du Vigneron.

- Un mini-documentaire de 4 min "Les Hautes-Alpes, Terre de vignoble Montagnard".
- Une visite en ligne de l'ensemble de la Maison du Vigneron.
- Une vidéo en motion design à destination du jeune public sur le thème de la vigne et de son histoire locale.
- Une vidéo automnale dédiée aux vendanges et à la vinification.

Encore un immense remerciement à tous les intervenants !

Le programme LEADER conduit par la collectivité est arrivé à terme au 31 décembre. Les modalités et le financement du musée seront désormais assurés par la Confrérie des vigneron des Hautes-Alpes et la commune de Remollon.

maisonduvigneron@ccspva.

07 63 57 02 45

Page Facebook
Maison du Vigneron - Remollon



VALORISER NOS SITES CLASSÉS

Itinéraires de randonnée : du nouveau mobilier aux départs des sites classés !

- ▶ LA BÂTIE-VIEILLE / 2 itinéraires depuis le centre-village, à la découverte du patrimoine bastidon.
- ▶ BRÉZIERIS / 3 itinéraires au coeur du site Natura 2000 "Montagne de Seymuit" depuis le hameau des Champsours.
- ▶ PIÉGUT / 2 itinéraires au coeur du site Natura 2000 "Le Grand Vallon" depuis la place de l'Aire (centre-bourg).
- ▶ LA ROCHETTE / 1 itinéraire autour du "Chapeau de Napoléon" depuis le hameau Les Guérins.
- ▶ ST-ÉTIENNE-LE-LAUS / 2 itinéraires au départ du sanctuaire Notre-Dame-le-Laus.
- ▶ LA BÂTIE-NEUVE / 1 itinéraire aux portes du site Natura 2000 "Piolit-Pic de Chabrières" au départ du hameau des Borels.

Itinéraires en ligne sur www.alpesrando.net !

ACTU DES PITCHOUNES



Centres aérés : renforcer la capacité d'accueil du territoire

Afin d'augmenter les places disponibles et la capacité d'accueil des enfants sur le territoire, les élus de la collectivité envisagent l'ouverture de centres aérés en période estivale, sur une durée de 5 semaines au sein de deux autres communes (La Bâtie-Vieille et Montgardin), en complément du centre d'Espinasses.

Les locaux envisagés sont les écoles. Le projet est à l'étude, et porté en partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud (FFRAS). Le conseil communautaire est extrêmement mobilisé pour conduire ce projet à court terme, avec une ambition exprimée pour l'été 2022. En attendant, à la demande des familles, le centre aéré d'Espinasses sera quant à lui ouvert une semaine supplémentaire dès cet été 2022.

Deuxième édition du journal des écoles intercommunal "LES ÉCHOS'LIÉS" !

Coopérer : un apprentissage mis à l'arrêt pour les raisons sanitaires que nous connaissons. Mais c'était sans compter l'imagination et l'agilité de l'OCCE 05 ! Avec le soutien financier de la CCSPVA, l'association départementale a porté un projet inédit dans le département : la création d'un **journal scolaire intercommunal des écoles de l'Avance et la Durance**.

Le premier numéro, paru fin juin 2021, a été distribué dans toutes les familles de nos petits journalistes. Forte de son succès, la seconde édition est en cours de préparation pour une parution prévue en mai 2022 :



■ **26 classes de la CCSPVA** participent à l'aventure cette année.

■ **11 écoles, soit plus de 500 élèves** sont investis dans ce projet, de la maternelle au CM2.

■ **un journal de 24 pages et un tirage à plus de 900 exemplaires** (diffusion large et gratuite pour renforcer la motivation des élèves et la qualité de leurs écrits).

Une coopération inédite qui fait du bien !

📄 Premier numéro à découvrir en ligne sur

www.cc-serreponconvdavance.com / Rubrique **CULTURE** !

VACANCES 2022 AU CENTRE AÉRÉ D'ESPINASSES

- ▶ **HIVER** : ouvert du lundi 7 au vendredi 11 février 2022.
- ▶ **PÂQUES** : ouvert du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022.
- ▶ **ÉTÉ** : ouvert du lundi 11 juillet au vendredi 12 août (+ 1 semaine supplémentaire, date inconnue à la clôture de ce magazine).
- ▶ **AUTOMNE** : ouvert du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022.



▶ En 2022, le Journal des "Échos Liés des Vallées" réunira pour sa 2^{ème} parution les écoles de : LA BÂTIE-NEUVE, LA BÂTIE-VIEILLE, ESPINASSES, MONTGARDIN, PIÉ-GUT, ROCHEBRUNE, RAMBAUD, REMOLLON, SAINT-ÉTIENNE-LE-LAUS, THÉUS ET VALSERRES.

▶ **Un immense MERCI à :**
Tous les enseignants qui portent ce projet avec enthousiasme dans des conditions sanitaires difficiles, ainsi qu'à l'OCCE 05.
À tous les élèves participants pour leur travail de pro et à leurs familles pour l'accueil réservé au journal !

UN CONCERT PAR MOIS

DE JANVIER A JUIN

ARTISTES EN PRÉSENCES 2022

Espace Culturel de Chaillool

BRÉZIERS

LE TRIO SR9

18H / SALLE POLYVALENTE



©Claudia Hansen

**DIMANCHE
23 JANVIER**

ESPINASSES

KEVIN SEDDIKI / JEAN-LOUIS MATINIER

18H / SALLE POLYVALENTE



©ThomasRadlwimmer

**DIMANCHE
27 FÉVRIER**

AVANÇON

CAMILLE POUL

20H30 / ÉGLISE



©Lisa Lesourd

**SAMEDI
26 MARS**

PIÉGUT
TRIO ZÉPHYR

18H / ÉGLISE



**DIMANCHE
1ER MAI**

LA ROCHETTE
QUATUOR ZAÏDE

20H30 / ÉGLISE



©Kaupo Kikkas

**SAMEDI
28 MAI**

LA BÂTIE-NEUVE

PETIT MISH-MASH

18H / SALLE DES FÊTES



**DIMANCHE
26 JUIN**

INFORMATIONS / RÉSERVATIONS
09 82 20 10 39 FESTIVALDECHAILLOL.COM



LA CCSPVA ET L'ECC CHAILLOL 10 ANS DE PARTENARIAT